

## Témoignage écrit pour le dossier

### Commission congressionnelle-exécutive sur la Chine

#### *Audition intitulée : « Un marché bâti sur les victimes : mettre fin au trafic illégal d'organes en Chine et au-delà »*

Levi Browde, Directeur exécutif du Falun Dafa Information Center

James Yu, Directeur principal du Falun Dafa Information Center

6 mai 2026

Honorable président Sullivan, coprésident Smith, et distingués membres de la Commission, nous vous remercions d'avoir organisé cette audition sur la question cruciale de la lutte contre le trafic illégal d'organes en Chine. Nous apprécions l'opportunité de fournir ce témoignage supplémentaire.

Le corpus de preuves documentant le prélèvement forcé d'organes en Chine est déjà considérable : analyses des volumes de transplantations et des délais d'attente indiquant un approvisionnement en organes à la demande, analyses indépendantes des données officielles sur les transplantations révélant des chiffres inconciliables avec les taux de dons volontaires, et témoignages directs d'anciens détenus faisant état d'exams médicaux suspects en détention.

Dans ce mémoire, nous présentons un nouvel ensemble de preuves : des témoignages de pratiquants du Falun Gong anciennement détenus en Chine et vivant aujourd'hui aux États-Unis, dont les récits font état de prises de sang ou d'exams médicaux suspects dans des établissements répartis sur l'ensemble du territoire chinois. Nous souhaitons plus spécifiquement partager des informations sur trois points clés :

- Plus d'un tiers des répondants à une enquête récente auprès de pratiquants du Falun Gong aux États-Unis avaient été précédemment détenus en Chine. Parmi eux, **plus de la moitié ont déclaré avoir été soumis à des prises de sang ou à des exams médicaux suspects** en détention chinoise.
- En nous appuyant sur ces réponses, nous fournissons des détails supplémentaires sur leurs expériences, notamment une **liste de 113 établissements** où ces tests ont eu lieu ou où les personnes étaient détenues au moment des tests.
- Pour faciliter l'élaboration des politiques législatives américaines, nous fournissons une liste actualisée de **14 lois contraignantes** adoptées par des États américains et d'autres pays pour lutter contre les abus liés aux transplantations d'organes en Chine.

## I. Contexte et informations générales

Le prélèvement forcé d'organes sur des prisonniers de conscience en Chine est documenté par des enquêteurs indépendants, des tribunaux internationaux, des gouvernements nationaux et d'éminents organismes de défense des droits de l'homme depuis près de deux décennies. Depuis la dernière audition de cette Commission sur le sujet en 2024, une vague de nouvelles mesures législatives, de témoignages de survivants, d'auditions au Congrès et d'analyses d'experts a placé ce problème sous les feux de la communauté internationale.

Plus significativement, la communauté internationale dispose désormais du premier témoignage d'un survivant — celui de Cheng Peiming, un pratiquant du Falun Gong qui s'est échappé aux

États-Unis depuis la Chine et a rendu public son expérience en juillet 2024.<sup>1</sup> Son témoignage et les scanners qui confirment le prélèvement de portions de son foie et de son poumon constituent des preuves médicales directes que les atrocités liées au prélèvement forcé d'organes sont bien réelles, rendant les démentis catégoriques du Parti communiste chinois (PCC) et de ses partisans indissociables.<sup>2</sup>

Depuis 2006, les preuves accumulées ont révélé que des hôpitaux chinois, en coordination avec les forces de l'ordre et l'appareil judiciaire, détiennent illégalement des prisonniers de conscience, les soumettent à des tests de compatibilité tissulaire et prélèvent leurs organes viables pour alimenter un lucratif tourisme de transplantation.

Les pratiquants du Falun Gong ont été les principales victimes du prélèvement forcé d'organes en Chine, selon le China Tribunal de 2019, le nombre de morts pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers par an.<sup>3</sup>

Le Falun Gong, également connu sous le nom de Falun Dafa, est une pratique spirituelle de tradition bouddhiste alliant méditation et exercices doux à une philosophie morale centrée sur les principes de vérité, de compassion et de tolérance.<sup>4</sup> Issue d'une lignée ancienne et introduite publiquement en Chine en 1992, cette pratique compte aujourd'hui des adeptes dans plus de 100 pays, bien que le plus grand contingent de croyants — estimé à plusieurs dizaines de millions — demeure en Chine.<sup>5</sup> Depuis juillet 1999, le PCC mène une campagne systématique et illégale pour éradiquer le Falun Gong, ayant recours à la détention arbitraire, à la torture, à des exécutions extrajudiciaires et au prélèvement forcé d'organes.<sup>6</sup> Cette politique demeure l'une des campagnes de persécution les plus étendues en Chine aujourd'hui.<sup>7</sup>

Une caractéristique clé du système de prélèvement d'organes réside dans les prises de sang involontaires et les examens physiques systématiquement pratiqués sur les pratiquants du Falun Gong détenus, ce qui correspond à un dépistage de compatibilité tissulaire et organologique.<sup>8</sup> Ce mémoire présente de nouvelles preuves sur ces pratiques, tirées d'une enquête en ligne menée auprès de pratiquants du Falun Gong aux États-Unis par le Falun Dafa Information Center (FDIC) de septembre 2025 à mars 2026.

## II. Résultats de l'enquête

L'enquête récemment menée par le Falun Dafa Information Center a recueilli 1 080 réponses en provenance de 41 États, représentant environ 10 % de la communauté Falun Gong aux États-Unis. Reflétant l'impact direct de la persécution du régime sur les pratiquants américains du Falun Gong, plus d'un tiers du total des répondants ont déclaré avoir été détenus ou emprisonnés en Chine. Parmi ce groupe :

---

1

<https://thediplomat.com/2024/08/first-known-survivor-of-chinas-forced-organ-harvesting-speaks-out/>

<sup>2</sup><https://faluninfo.net/first-known-survivor-of-forced-organ-harvesting-comes-forward/>

<sup>3</sup>David Matas & David Kilgour, "Bloody Harvest: Revised Report into Allegations of Organ Harvesting of Falun Gong Practitioners in China", 31 janvier 2007.

[http://organharvestinvestigation.net/report0701/report20070131.htm#\\_Toc160145138](http://organharvestinvestigation.net/report0701/report20070131.htm#_Toc160145138)

<sup>4</sup><https://faluninfo.net/what-is-falun-gong-falun-dafa/>

<sup>5</sup><https://faluninfo.net/key-statistics-related-to-falun-gong/>

<sup>6</sup><https://faluninfo.net/violent-suppression-of-100-million-people/>

<sup>7</sup><https://freedomhouse.org/report/2017/battle-china-spirit-falun-gong-religious-freedom>

<sup>8</sup><https://faluninfo.net/falun-gong-25-years-of-persecution-25-years-too-long/>

1. Plus de la moitié (56 %) de ces 330 anciens pratiquants du Falun Gong détenus ont été soumis à des prises de sang ou à des examens médicaux suspects pendant leur détention en Chine.
2. 113 établissements ont été cités par les répondants comme lieux où des détenus pratiquants du Falun Gong ont été soumis à des prises de sang involontaires ou à des examens physiques. Voir l'Annexe A pour la liste complète.
3. 20 provinces et municipalités de Chine ont été mentionnées.
4. L'examen physique le plus récent a été signalé en 2024 ; le plus ancien en 1999. Parmi les réponses documentées, 34 ont eu lieu au cours de la dernière décennie — après que les autorités chinoises ont affirmé que le recours aux organes de prisonniers avait cessé et que seuls les dons volontaires étaient désormais acceptés.
5. Le don d'organes nécessite des examens physiques approfondis, notamment des prises de sang pour déterminer et faire correspondre le groupe sanguin du donneur à celui du receveur potentiel. Malgré les tortures subies en prison, les pratiquants du Falun Gong ont été soumis à ces examens physiques. Les prises de sang sont les plus fréquemment mentionnées. Certains pratiquants auraient également subi des radiographies, des examens cardiaques, des examens de la vue, des échographies et des prélèvements d'ADN.

Pris dans leur ensemble, les résultats ci-dessus corroborent les rapports existants sur les prises de sang et examens médicaux systématiques ciblant les pratiquants du Falun Gong en détention en Chine, suggérant une correspondance de donneurs inversée et contraire à l'éthique. Le fait qu'un détenu sur 2 ait signalé avoir été soumis à ces tests montre à quel point cette pratique est répandue en Chine. Ces tests et examens s'inscrivent dans une large échelle temporelle et géographique, ce qui indique que cette pratique découle de politiques étatiques de longue date, conformément à notre témoignage de 2024 devant cette Commission.<sup>9</sup>

### **Ciblage des pratiquants en dehors des centres de détention**

Ces dernières années, des rapports ont également émergé signalant que des pratiquants du Falun Gong, non placés en détention, ont été contraints de subir des prises de sang par la police locale en 2014 et en 2021.<sup>10</sup> Ces rapports indiquent que les cibles du prélèvement forcé d'organes en Chine ne se limitent peut-être pas aux seules personnes en détention. Les résultats de notre enquête fournissent des preuves supplémentaires corroborant cette conclusion.

Le récit d'un répondant originaire de la ville d'Anqing, dans la province d'Anhui, daté de 2023, est particulièrement alarmant. Il décrit des pratiquants du Falun Gong non détenus convoqués par la police locale pour des prises de sang et des examens physiques ayant pu servir à des fins de correspondance de donneurs :

*« Entre mars et juin 2023, certains pratiquants locaux ont été convoqués par la police locale pour effectuer des prises de sang et des examens physiques, comme ils me l'ont rapporté. Peu après, j'ai été convoqué au commissariat pour un interrogatoire et j'ai croisé par hasard dans le couloir le responsable de la section de l'ordre public du sous-bureau de sécurité publique local... Je l'ai salué et lui ai demandé : 'Chef, récemment certains pratiquants ont été*

<sup>9</sup><https://www.cecc.gov/sites/evo-subsites/cecc.house.gov/files/documents/Cynthia%20Sun--Forced%20Organ%20Harvesting%203.20.24.pdf>

<sup>10</sup><https://en.minghui.org/html/articles/2014/7/19/2101.html> ; <https://en.minghui.org/html/articles/2021/8/9/194526.html>

*convoqués pour des examens physiques. Pourquoi n'ai-je pas été convoqué ?' Il a répondu : 'Croyez-vous vraiment que les examens physiques soient une bonne chose ?' Puis il s'est rapidement éloigné. »*

Avec la politique de longue date du PCC visant à éradiquer le Falun Gong à l'échelle nationale, les pratiquants chinois du Falun Gong, même ceux vivant à leur domicile, demeurent exposés au risque de prélèvement forcé d'organes, car ils peuvent être soumis à une arrestation et une détention arbitraires à tout moment, en n'importe quel lieu. Garantir leur sécurité exige une surveillance étroite de la communauté internationale, compte tenu de leur vulnérabilité en tant que victimes potentielles du prélèvement forcé d'organes.

### III. Recommandations

Au regard des conclusions ci-dessus et des informations plus larges sur les abus liés aux transplantations d'organes en Chine, nous souhaitons formuler les trois recommandations suivantes à l'attention de la Commission et du gouvernement américain :

6. **Faire avancer la législation protectrice** : Le Congrès devrait immédiatement examiner et adopter le Falun Gong and Victims of Forced Organ Harvesting Protection Act (S.4009), qui obligerait le gouvernement américain à imposer des sanctions aux ressortissants étrangers ayant sciemment et directement participé au prélèvement forcé d'organes en Chine ou l'ayant facilité. Quatorze juridictions — dont Israël, le Royaume-Uni, le Canada et six États américains — ont déjà adopté des lois contraignantes contre le prélèvement forcé d'organes ou le tourisme de transplantation (voir Annexe B).
7. **Soulever la persécution du Falun Gong et le prélèvement forcé d'organes dans la diplomatie bilatérale** : Lors de la prochaine visite du président Trump en Chine, l'Administration devrait officiellement soulever la question du prélèvement forcé d'organes auprès des autorités chinoises, appeler à l'arrêt immédiat de cette pratique à l'encontre des pratiquants du Falun Gong et des autres groupes victimes, et exiger la libération de tous les prisonniers de conscience, y compris les pratiquants du Falun Gong et en particulier ceux dont la famille réside aux États-Unis.
8. **Rencontrer régulièrement les anciens prisonniers de conscience récemment arrivés** : Les agents américains, le personnel du Congrès et les chercheurs devraient rencontrer régulièrement d'anciens prisonniers de conscience, notamment des pratiquants du Falun Gong, en mesure d'arriver aux États-Unis. Comme le montrent les résultats de l'enquête ci-dessus et d'autres détails révélés lors d'entretiens, ces personnes peuvent fournir des comptes rendus de première main et actualisés sur les conditions régnant dans le réseau notoirement opaque et secret des centres de détention et prisons chinois. Cela concerne notamment des sujets tels que les examens médicaux ou le travail forcé, directement pertinents pour la politique américaine et la potentielle complicité d'entités américaines.

## Annexe A : Méthodologie de l'enquête et répartition géographique des prises de sang et examens médicaux signalés

### Méthodologie

Les résultats présentés dans ce mémoire sont basés sur une enquête en ligne menée par le Falun Dafa Information Center auprès de pratiquants du Falun Gong vivant aux États-Unis, de

septembre 2025 à mars 2026. L'étude s'appuie sur une approche mixte combinant des données quantitatives et qualitatives, incluant des citations et des études de cas.

L'enquête comportait 43 questions, alliant des questions à choix multiples ou oui/non à des questions ouvertes. Le questionnaire a été distribué en anglais et en chinois afin d'assurer l'accessibilité pour la communauté bilingue du Falun Gong. Les thèmes abordés comprenaient les données démographiques des répondants, l'historique des persécutions en Chine, les expériences directes de répression transnationale aux États-Unis, et le sentiment de sécurité des pratiquants dans l'exercice du Falun Gong.

Le questionnaire en ligne a été distribué avec l'aide des associations locales du Falun Dafa aux États-Unis. Ces associations sont des organisations bénévoles à but non lucratif qui enseignent et font la promotion de la pratique auprès du public. Au total, 1 080 réponses ont été reçues, représentant environ 10 % de la communauté Falun Gong aux États-Unis. Toutes les réponses ont été soigneusement examinées par l'équipe de recherche du FDIC. Seuls les témoignages clairs, spécifiques et crédibles ont été retenus pour analyse.

Concrètement, les résultats présentés dans ce mémoire sont tirés des questions 25 et 27, ainsi que de la question de suivi de la question 27 :

- Question 25 : Avez-vous été détenu(e) ou emprisonné(e) en Chine pour avoir pratiqué le Falun Gong ?
- Question 27 : Avez-vous été soumis(e) à des prises de sang ou à des examens médicaux suspects pendant votre détention en Chine ?
- Suite de la question 27 : Si oui, veuillez préciser le lieu et l'année où ces prises de sang ou examens médicaux suspects ont eu lieu.

## Répartition géographique des prises de sang forcées et examens médicaux suspects signalés, par province et établissement identifié

Le tableau suivant récapitule les lieux signalés où des pratiquants du Falun Gong en détention ont été soumis à des prises de sang forcées et à des examens médicaux suspects en République populaire de Chine, classés par province et établissement nommé.

- Colonne 1 — Province/Municipalité où l'examen a été signalé.
- Colonne 2 — Nombre de répondants faisant référence à cette province. Un répondant peut mentionner plusieurs provinces ou établissements.
- Colonne 3 — Établissements cités. Un nombre entre parenthèses indique combien de répondants ont mentionné cet établissement (sans parenthèse si un seul).

Région	Fois citée	Établissements spécifiques cités
Pékin	24	Camp de travail forcé pour femmes de Pékin (4) ; Division de répartition du travail forcé de Pékin (3) ; Camp de travail forcé Xin'an de Pékin (3) ; Centre de détention de Changping (2) ; Hôpital de la sécurité publique de Pékin (2) ; Hôpital général de la police armée de Pékin ; Centre de détention pour mineurs Daxing ; Centre de formation juridique de Pékin (camp de lavage de cerveau) ; Hôpital n° 6 de Pékin (Institut de santé mentale) ; Centre de détention de Chaoyang ; Centre de

		détention de Dongcheng ; Centre de détention de Haidian ; Camp de travail forcé pour femmes Tiantanghe (Daxing) ; Camp de travail forcé de Tuanhe
Liaoning	17	Camp de travail forcé de Masanjia (5) ; Centre de détention/Hôpital affilié à la prison de Dalian ; Camp de travail forcé de Dalian ; Prison d'accueil des nouveaux détenus de Dalian ; Hôpital du bureau minier de Fushun ; Hôpital municipal de Huludao ; Centre de rééducation de Huludao ; Prison provinciale pour femmes du Liaoning ; Centre de détention n° 1 de Shenyang ; Prison de Shenyang ; Prison pour femmes de Shenyang ; Centre de rééducation de Wujiabao (Fushun) ; Centre de rééducation de Zhangshi
Guangdong	14	Camp de travail forcé de Sanshui (4) ; Camp de travail forcé de Chahuo (Guangzhou) ; Camp de travail forcé de Chatou (Guangzhou) ; Centre de détention de Foshan ; Camp de travail forcé pour femmes du Guangdong ; Hôpital Huangpu de Guangzhou ; Centre de rééducation juridique de Guangzhou ; Centre de lavage de cerveau du district de Tianhe ; Camp de travail forcé de Huadu (Guangzhou) ; 1re brigade 2e équipe de Daling, district de Sanshui (Foshan) ; Hôpital du camp de travail forcé de Sanshui ; École d'éducation juridique de Sanshui ; Centre de détention de Shenzhen
Shandong	13	Camp de travail forcé n° 2 du Shandong — Wangcun (2) ; Prison provinciale du Shandong (2) ; Hôpital 83 (camp de travail de Wangcun) ; Hôpital 83 (zone du camp de travail de Zibo) ; Centre de lavage de cerveau de Gaomi ; Hôpital de garde à vue de Jinan ; Centre de détention de Jinan ; Centre de détention de Pudong (Qingdao) ; Brigade de police criminelle de Qihe ; Camp de travail forcé pour femmes n° 1 du Shandong ; Camp de travail forcé pour femmes du Shandong ; Prison pour femmes du Shandong ; Prison de Weibei ; Camp de travail forcé de Zibo
Shanghai	12	Prison pour femmes de Shanghai (3) ; Prison de Tilanqiao (3) ; Commissariat de Jiulianting (Songjiang) ; Centre de détention de Pudong (Shanghai) ; Centre de détention de Shanghai ; Prison pour femmes de Songjiang ; Commissariat de Wujiaochang (subdivision Yangpu, BSP Shanghai)
Tianjin	12	Camp de travail forcé pour femmes de Banqiao (Dagang) (3) ; Prison Gangbei de Tianjin (2) ; Commissariat de Beicang (district Beichen) ; Centre de détention de Hexi ; Camp de travail forcé de Shuangkou ; Prison Binhai de Tianjin ; Camp de travail forcé Jianxin de Tianjin ; Hôpital central n° 5 de Tianjin (Hôpital de Tanggu) ; Hôpital du port de Tianjin ; Camp de travail forcé pour femmes de Tianjin ; Prison pour femmes de Tianjin
Jiangsu	7	Prison de Wuxi (2) ; Commissariat de Baotaqiao (Nankin) ; Commissariat de Binjiang (Nankin) ; Camp de travail forcé de Fangqiang ; Camp de travail forcé de Shanghai à Dafeng ; Camp de travail forcé n° 1 de Shanghai à Dafeng
Hunan	5	Camp de travail forcé de Xinkaipu (Changsha) (2) ; Centre de détention du comté de Hanshou ; Prison provinciale pour femmes du Hunan

Hebei	4	Camp de travail forcé de la ville de Handan ; Centre provincial de formation à l'éducation juridique du Hebei
Jilin	4	Hôpital du district de Chaoyang de Changchun ; Camp de travail forcé de Changchun ; Prison du Jilin ; Hôpital de sécurité publique provincial du Jilin ; Camp de travail forcé pour femmes provincial du Jilin
Henan	4	Camp de travail forcé pour femmes de Shibalihe (Zhengzhou) (2) ; Prison provinciale pour femmes du Henan
Sichuan	4	Hôpital du district de Qingyang, Chengdu ; Hôpital Fuji (Luxian, Luzhou) ; Commissariat de Guixi (Chengdu) ; Centre de détention de Luzhou ; Camp de travail forcé de Nanmusi (Zizhong)
Anhui	3	Centre de détention de la ville de Hefei ; Camp de travail forcé de Nanhu (Anhui) ; Prison pour femmes de Suzhou (Anhui)
Hubei	3	Camp de travail forcé de Hewan (Wuhan) (2) ; Prison pour femmes de Wuhan
Yunnan	3	Prison n° 2 pour femmes du Yunnan (2) ; Centre de détention de Wuhua (Kunming)
Mongolie intérieure	3	Camp de travail forcé pour femmes de Hohhot ; Camp de travail forcé pour femmes de Tumuji ; Camp de travail forcé de Wuyuan
Chongqing	2	Prison de Chongqing ; Commissariat de Dayanggou (district Yuzhong)
Heilongjiang	2	Hôpital de sécurité publique de Harbin ; Camp de travail forcé Qianjin de Harbin ; Camp de travail forcé de Shuanghe (Qiqihar)
Zhejiang	2	Camp de travail forcé pour hommes de Shilipping ; Commissariat de la route Shuguang (district Xihu, Hangzhou)
Shaanxi	1	Commissariat de la route Taoyuan (district Lianhu, Xi'an)
TOTAL	139	

## **Annexe B : Lois nationales et infranationales contre le prélèvement forcé d'organes et le tourisme de transplantation (2008–2025)**

Le tableau suivant liste quatorze lois contraignantes adoptées dans quatorze juridictions entre 2008 et 2025, visant à interdire le prélèvement forcé d'organes et le tourisme de transplantation commercial, dont six textes législatifs adoptés dans des États américains depuis juin 2023.

Chaque loi est en vigueur et prévoit des sanctions pénales, des peines civiles ou des interdictions obligatoires d'assurance, notamment une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 20 ans (Belgique), des amendes pouvant atteindre 300 000 euros (Italie), 10 000 USD par infraction (Arkansas) et 100 000 USD par infraction (Tennessee), une compétence extraterritoriale sur les ressortissants et/ou résidents (Royaume-Uni, Canada, Norvège), et des interdictions légales de couverture par l'assurance maladie des transplantations liées à des pays désignés comme pratiquant le prélèvement forcé d'organes (six États américains).

Date	Pays / Gouvernement	Nom de la loi
2008	Israël	Loi sur la transplantation d'organes 2008
2010	Espagne	Amendement du Code pénal — Article 156 bis (Loi organique 5/2010)
2015 (12 juin)	Taïwan	Amendement de la loi sur la transplantation d'organes humains — Loi sur le trafic d'organes
2016 (décembre)	Italie	Loi n° 236/2016 — Trafic illégal d'organes
2017 (8 juin)	Norvège	Amendement du Transplantasjonsloven (Amendement de la loi sur la transplantation d'organes)
2019 (25 avril)	Belgique	Amendement du Code pénal belge — Loi Van Peel
2022 (avril/juillet)	Royaume-Uni	Loi sur la santé et les soins 2022 — Articles 170–171 (Trafic d'organes)
2022 (14 décembre)	Canada	Projet de loi S-223 — Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (trafic d'organes humains)
2023 (18 juin)	États-Unis — Texas	Texas SB 1040 — Chap. 1380, Code des assurances
2024 (14 mars)	États-Unis — Utah	Utah S.B. 262 — Amendements relatifs aux transplantations d'organes
2024 (8 avril)	États-Unis — Idaho	Idaho HB 670 — Loi pour mettre fin au prélèvement d'organes
2025 (28 mars)	États-Unis — Tennessee	Loi du Tennessee sur la sécurité génomique et la fin du prélèvement d'organes
2025 (18 avril)	États-Unis — Arkansas	Arkansas SB 311 — Loi pour mettre fin au prélèvement d'organes et génomique
2025 (6 mai)	États-Unis — Arizona	Loi d'Arizona pour mettre fin au prélèvement d'organes (HB 2109)